



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



**10 juin 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le dix juin deux-mille-dix-neuf (10 juin 2019) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Patrice Charrette
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Nicole Bouffard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim.

La secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 31 mai 2019.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

**2. RÉS. 131.06.2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
10 JUIN 2019  
À 18 H 30**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Administration, finances et ressources humaines**
  - 3.1 Refinancement des règlements d'emprunt pour un total de 1 328 600 \$ - financement par billet;
  - 3.2 Refinancement des règlements d'emprunt pour un total de 1 328 600 \$ - émission de billets;
  - 3.3 Ouverture et modification de poste syndiqué;
- 4. Période de questions et réponses**
- 5. Levée de la séance**

Adoptée



RÉS. 132.06.2019

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 328 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 JUIN 2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Labelle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 328 600 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-170	191 400 \$
2013-230	640 600 \$
2013-230	444 400 \$
2013-230	52 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2009-170 et 2013-230, la Municipalité de Labelle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 juin 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	130 200 \$	
2021	134 400 \$	
2022	138 700 \$	
2023	143 100 \$	
2024	147 700 \$	(à payer en 2024)
2024	634 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2009-170 et 2013-230 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée



**3.2 RÉS. 133.06.2019 ÉMISSION DE BILLETS**

Date d'ouverture :	10 juin 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 juin 2019
Montant :	1 328 600 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juin 2019, au montant de 1 328 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

130 200 \$	2,56000 %	2020
134 400 \$	2,56000 %	2021
138 700 \$	2,56000 %	2022
143 100 \$	2,56000 %	2023
782 200 \$	2,56000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,56000 %

**2 - CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE**

130 200 \$	2,67000 %	2020
134 400 \$	2,67000 %	2021
138 700 \$	2,67000 %	2022
143 100 \$	2,67000 %	2023
782 200 \$	2,67000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,67000 %

**3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

130 200 \$	2,15000 %	2020
134 400 \$	2,15000 %	2021
138 700 \$	2,20000 %	2022
143 100 \$	2,25000 %	2023
782 200 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,69300 Coût réel : 2,69826 %



ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Labelle accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 juin 2019 au montant de 1 328 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2009-170 et 2013-230. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

**3.3 RÉS. 134.06.2019 OUVERTURE ET MODIFICATION DE POSTE SYNDIQUÉ**

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission des ressources humaines concernant la modification d'un poste et l'ouverture d'un nouveau poste au service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier le poste d'opérateur-mécanicien en poste de mécanicien uniquement pour un horaire de 32 heures par semaine, conditionnel à une entente avec le syndicat.

D'ouvrir un poste d'opérateur-machinerie lourde selon l'horaire régulier du personnel des travaux publics, conditionnel à une entente avec le syndicat.

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage de ces postes selon les canaux de diffusion habituels.

Que le comité de sélection soit composé du conseiller Patrice Charette, de la directrice générale et du directeur des travaux publics.

Que cette résolution remplace la résolution numéro 115.05.2019.

Adoptée

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

Aucun citoyen n'est présent.



**6. RÉS. 135.06.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 35 .

Adoptée

\_(original signé)\_\_\_\_\_   
Robert Bergeron  
Maire

\_(original signé)\_\_\_\_\_   
Nicole Bouffard  
Secrétaire-trésorière et  
directrice générale par intérim

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_(original signé)\_\_\_\_\_   
Robert Bergeron  
Maire